

Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Grignan

Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2013

1 – Transformation de la ZPPAUP de Grignan en AVAP / Rappel des motifs :

Bilan et actualisation réglementaire des ZPPAUP suite au Grenelle II de l'environnement, avec champ d'application élargi à l'archéologie, au motif paysager et à l'environnement.

L'AVAP s'inscrit toutefois dans la continuité de la ZPPAUP.

Refonte des documents (rapport de présentation et diagnostic, règlement, plan) et mise en compatibilité de l'AVAP avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU.

2 – Etude / Restitution de la phase 1 – Diagnostic et enjeux

2.1 Rappel des protections actuelles :

- . Monuments historiques et périmètres de protection des monuments
- . Entités archéologiques

2.2 Evocation des paysages :

- . Grand paysage et points de vue remarquables
- . Etagement des entités paysagères du nord au sud (bois de Grignan, coteau cultivé au parcellaire large, reliefs et plaines du sud, dont cellules agricoles humides et espaces jardinés inféodés au bourg)
- . Enjeux paysagers : mise en valeur des vues en abord du village et depuis le château

2.3 Evolution des formes urbaines (bourg centre, hameaux, fermes...)

2.4 Altérations et enjeux des formes urbaines :

- . Effacer les ruines (reconstructions ou terrasses végétalisées)
- . Veiller au traitement des limites parcellaires et extensions du bâti ...)
- . Conforter les prescriptions sur les couvertures (tuile canal, panachage des teintes)
- . Maintenir les ouvertures anciennes et préserver la composition des façades

- . Préserver et mettre en valeur les décors architecturaux et éléments isolés (linteaux, meneaux, bandeaux de façades, pierres armoriées...)
- . Proposer un cadre réglementaire pour assurer l'intégration des façades commerciales
- . Encadrer l'intégration des éléments techniques (pompes à chaleur, climatiseurs, paraboles...)

2.5 Maintien des entités majeures et emblématiques du site :

- . Trame foncière, murs de clôture en moellons ou en pierre sèche
- . Cabanons (reconversion, extensions limitées...)
- . Éléments identitaires du petit patrimoine (croix de missions, fontaines...)

3 – Rappel du phasage de l'étude :

- . Phase 2 – Propositions d'orientations (périmètre et secteurs de l'AVAP, orientations réglementaires). Restitution mi février 2014.
- . Phase 3 – Formalisation du projet (rédaction du rapport, du règlement et finalisation des documents graphiques mi avril 2014)

**Prochaine réunion de la commission locale de l'AVAP
Vendredi 28 février 2014 à 14H en mairie de Grignan**